



Compte rendu CTM du 27 février 2017



Ce CTM présidé par M. DELOS, Directeur adjoint des Ressources Humaines

OS présentes : **UNSA ITEFA**, CGT, CFDT, SNUTEFE/FSU et FO

La 1^{ère} partie est dédiée à la re convocation de l'instance pour avis sur la création et la répartition des UC suite au vote unanimement contre des organisations syndicales lors du CTM du 2 février dernier.

Le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 15 décembre 2015 modifié portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail a été de nouveau présenté pour consultation.

L'UNSA ITEFA dénonce cette deuxième consultation qui n'empêchera pas l'administration de continuer les empilements de réorganisations à marche forcée qu'elle dénonce depuis trop longtemps déjà.

L'UNSA ITEFA intervient particulièrement sur la réorganisation Francilienne qui crée certes 8 postes d'agents de contrôle URACTI mais surtout supprime 4UC et 45 sections. Au total 37 postes d'agents de contrôle sont supprimés.

L'ensemble des CHSCT des unités départementales de cette région ont été consultés sur les projets locaux et les risques professionnels induits, les avis défavorables ont été unanimes. Le CHSCT régional a été consulté le 18 décembre 2017 seule la CFDT était présente et s'est abstenue, elle a demandé une expertise sur l'impact des conditions de travail des agents concernés.

Enfin, Le CTSD a été consulté le 23 janvier 2018 lors d'une seconde convocation, l'UNSA ITEFA et la CFDT présentes ont émis un avis défavorable.

« Ce chamboule tout » n'est pas le fruit d'une volonté de l'administration pour rendre le Service Public plus efficient et améliorer les conditions de travail de ses agents. Il est au contraire la conséquence néfaste de la baisse drastique des effectifs et du manque d'appétence des agents pour se positionner dans cette région difficile mais qui n'est pas la seule.



Monsieur VILBOEUF représentant la DGT admet qu'on est arrivé au taquet du quota agent de contrôle/salarié en Ile de France. Il réaffirme l'importance des missions de l'inspection du travail qu'il faut préserver. Il prend l'engagement de mettre en œuvre un état des lieux « Ministère fort » dont les bilans seront quantitatifs et qualitatifs.

L'UNSA ITEFA s'interroge sur le sens de cette consultation alors que tout est déjà acté dans les services et les agents de contrôle repositionnés. Elle déplore la mise en œuvre d'une expertise en Ile de France qui ne se fera pas à priori mais à postériori. Une fois encore pas de place aux actions de préventions des risques professionnels, il s'agira seulement de panser les plaies.

VOTE : unanimement contre : **UNSA ITEFA**, CGT, CFDT, SNUTEFE/FSU et FO

La deuxième partie du CTM en première convocation concerne le bilan CIA 2017 et les mesures indemnitaires et catégorielles 2017.

- **Le bilan CIA (pour information) :**

Présenté par Monsieur LEROY (DRH), ce rapport concerne le Complément Indemnitare Annuel (CIA) pour les corps ayant adhéré au RIFSEEP et le Complément Indemnitare (CI) pour les corps n'ayant pas adhéré et les non titulaires éligibles.

L'UNSA ITEFA rappelle qu'elle a voté contre le RIFSEEP, comme d'ailleurs toutes les autres organisations syndicales. Ses craintes formulées lors de la mise en œuvre de cette mesure sont devenues des réalités. Le constat est amer : opacité dans les attributions, grandes disparités des montants alloués par corps entre l'administration centrale et les services déconcentrés ainsi qu'entre les régions elles-mêmes.

Monsieur LEROY répond qu'il y aura toujours un débat sur une attribution objective du CIA puisqu'elle est individuelle. Il rappelle la logique de cette mesure qui a vocation à valoriser l'engagement professionnel des agents, il n'a pas vocation à corriger les disparités de rémunérations entre les différentes catégories. Il précise que les enveloppes allouées en centrale et dans les régions tiennent compte des primes antérieures pour laisser le même niveau aux agents. Il admet que le principe de gestion n'est pas satisfaisant puisqu'il s'agit d'une enveloppe constante.



- **Les mesures indemnitaires et catégorielles 2017 (pour information) :**

Les mesures indemnitaires comportent les valorisations des mobilités 2016 et 2017, les valorisations au titre du changement de grade 2017, la première campagne au titre de la valorisation de l'expérience professionnelle et ce pour les agents éligibles des corps ayant adhéré au RIFSEEP. Pour les corps communs : des mesures indemnitaires pour les attachés arrivés dans les ministères sociaux en 2011-2013 et des revalorisations des premiers niveaux indemnitaires des nouveaux administrateurs civils. Pour les assistant(e)s de contrôle ayant suivi le cursus de formation : un changement de groupe ascendant avec valorisation ad hoc. Pour l'encadrement intermédiaire en services déconcentrés : poursuite de la convergence de la majoration IFSE pour responsabilité d'encadrement pour les chefs de pôles non DATE vers celle versée en administration centrale.

Enfin les mesures statutaires concernent la mise en œuvre de la tranche 2017 du PPCR avec bascule primes/points et nouvelles grilles indiciaires, le Plan de transformation d'emploi CT/IT pour 250 promotions, l'évolution des ratios pro/pro du corps de l'inspection du travail et des mesures spécifiques pour les médecins inspecteurs du travail.

Les questions diverses :

UD 77 : incident entre le directeur de l'UD et une représentante du personnel le 13 février 2018.

Le DRH a saisi la Ministre de cet événement et un rapport circonstancié a été demandé à la Directrice DIRECCTE Ile de France.

L'UNSA ITEFA sera vigilante sur le traitement de cette affaire qui reflète l'épuisement des personnels, porte ouverte aux faits les plus regrettables.

Le devenir des Contrôleurs du travail :

La dernière réunion de négociation s'est tenue le 18 janvier dernier. L'ensemble des organisations syndicales ont retenu exclusivement le plan A qui prévoit le versement intégral des Contrôleurs du travail dans le corps d'inspection du travail en un an. Elles ont demandé à la DRH de saisir notre Ministre de tutelle en ce sens en versant également au dossier la pétition qui a remportée plus de 2000 signatures des agents du ministère tous corps confondus.

Aujourd'hui, c'est le silence absolu sur l'évolution de ce dossier malgré nos attentes et questionnements répétés à chaque CTM.



Nous apprenons cependant que la Ministre a bien été saisie sur 3 scénarii possibles : le plan A, un plan B qui empile des mesurettees telles que l'ouverture de l'accès du corps des attachés, l'accès à la catégorie A sur le modèle CIGEM, l'amélioration du taux de promotion et la réforme du concours interne IT. Enfin le dernier scénario étant le statu quo.

L'UNSA ITEFA est choquée par ce simulacre de négociation, elle réaffirme son soutien inébranlable auprès de tous les contrôleurs du travail, elle continuera à porter avec force le plan A qui est la seule solution envisageable pour régler une bonne fois pour toute l'avenir des CT en ne laissant personne sur le bord du chemin qui est aujourd'hui tortueux.

